|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**PROJET SOCIAL 2020**

**Établissement d'Accueil du Jeune Enfant**

**De la Communauté de Communes des Aspres**

**CLAUDINE TOUXAGAS**

****

Table des matières

### Présentation de la Communauté de Communes des Aspres

### Un territoire étendu et contrasté

### Des compétences

### B1 : des compétences obligatoires

### B2 : des compétences optionnelles

### B3 : compétences facultatives

### Infrastructures et services au cœur du territoire intercommunal

### C1 : Services et équipements du territoire

### C2 : les services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

### Les établissements d’accueil du Jeune Enfant

### Deux micro crèches

### Le service Petite Enfance Parentalité (PEPS)

### Présentation de l’AEJE intercommunal

### Historique

### Fonctionnement

### Fréquentation

### Les actions éducatives

### Le personnel

**L’alimentation**

### Perspectives

### Le portage politique du service Petite Enfance

### Les projets à venir

### Conclusion

PRESENTATION De la Communauté de Communes des Aspres

## A- Un territoire étendu et contrasté :

La communauté de Communes des Aspres est née en 1997 de la volonté des élus de 17 communes d’unir leurs moyens afin de mettre en place un véritable maillage territorial.

Par la suite, elle a développé ses compétences en faveur de divers services dédiés à la population.

Aujourd’hui, elle réunit 19 communes qui développent de nombreux services et partagent un projet de développement harmonieux de territoire: Banyuls des Aspres, Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camélas , Castelnou, Fourques, Llauro, Montauriol, Oms , Passa, Sainte Colombe, Saint Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas et Villemolaque.

L’EPCI mène une politique d’investissement et de développement par l’attractivité touristique s’appuyant sur les nombreux sites historiques existants comme les celui des Caves de Byrrh dont la notoriété rayonne sur le département, du Monastir del Camp, mais aussi à travers la création d’un Schéma intercommunal de randonnées pédestres, plus largement les activités liées à l’écotourisme ou la réhabilitation d’envergure d’espaces publics comme le projet sur la Villa Palauda à Thuir.

Cette mise en lumière des points forts du territoire se réalise dans le respect des règles du Tourisme Durable, par la prise en compte des attentes des habitants, des besoins des entreprises locales, des domaines et des exploitations agricoles, par le développement des Bistrots de Pays entre autre pour créer de la plus value.

La stratégie repose sur la capacité des acteurs institutionnels et privés à créer du lien entre les villages à partir de leurs caractéristiques historiques et culturelles pour proposer des paniers de produits locaux. L’implication des hébergeurs touristiques auprès des vignerons, des artistes, des commerçants dans les animations thématiques devrait pouvoir générer un programme de festivités, d'expositions et de balades associées à des dégustations œnologiques ou à des découvertes du Patrimoine utilisant les ressources locales donnant une place importante de médiation à l'Office de Tourisme Intercommunal.

## B- Des compétences

**B-1 - Compétences obligatoires de la Communauté de Communes des Aspres:**

1°Aménagement de l’espace :

- **Aménagement de l’espace** pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire (Cf recueil de l’intérêt communautaire)

- **Schéma** de Cohérence Territoriale (SCOT) et **Schéma** de secteur

- Sont d’intérêt communautaire la constitution et gestion de réserves foncières destinées à permettre la création et l’extension de Zones d’Activité(s) Economique(s) Communautaires.

2°Développement économique

- Actions de **développement économique** dans les conditions de l’article L4251-17

- Création, aménagement, entretien et gestion de **zones d’activité** industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

- Politique locale du **commerce** et Soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire (Cf recueil de l’intérêt communautaire)

- Promotion du **Tourisme** dont la création d’offices de Tourisme

3°Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article [L. 211-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006832992&dateTexte=&categorieLien=cid) du code de l'environnement, items n°1, 2, 5 et 8.

4°Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l’article 1er de la loi n°2000-614 du 5 Juillet 2000 relative à l’accueil et à l’habitat des gens du voyage

5°Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

6° Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l’article L-2224-8 du CGCT

7° Eau

**B-2 : Compétences optionnelles de la Communauté de Communes des Aspres :**

1° Politique du logement et du cadre de vie d’intérêt communautaire

2° Construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifsd’intérêt communautaire

La Communauté réalise et entretient les équipements sportifs et culturels de caractère structurant d’intérêt communautaire (Cf recueil de l’intérêt communautaire).

3° Action Sociale d’Intérêt Communautaire

La communauté de communes réalise les actions et services à caractère social et d’intérêt communautaire :

* En faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté (Cf recueil de l’intérêt communautaire)
* En direction des enfants (Cf recueil de l’intérêt communautaire)

4° Protection et Mise en valeur de l’environnement

La Communauté est compétente pour l’établissement d’un **schéma directeur** complété d’études spécifiques, visant au développement d’énergies renouvelables (éolienne) sur le territoire intercommunal.

5° Politique de la Ville

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville".

6°Création et gestion de maisons de services au publicet définition des obligations de service public y afférentes en application de l’ article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

**B-3 : Compétences facultatives de la Communauté de Communes des Aspres :**

1° Mise à disposition de terrains pour implantation de casernes de gendarmerie et de centre de secours.

2° Fourrières animale et automobile sur le territoire communautaire.

3° Mise en place, développement, gestion et coordination d’un Système d’Information Géographique (SIG) ;

4° Adhésion et participation au Pays Pyrénées-Méditerranée

5° Assistance technique et Aide Financière aux associations organisant des manifestations s’inscrivant dans l’une des compétences exercées par la Communauté et susceptibles d’intéresser et de drainer l’ensemble de la population de la Communauté ».

6° Restauration scolaire du Primaire et Maternelle avec adhésion à l’UDSIS

7° Compétence Grand Cycle de l’Eau hors GEMAPI

* Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° de l’article L.211-7 du Code de l’Environnement).
* Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations et crues torrentielles, dans le cadre de démarches de gestion concertée (du type Stratégie Locale de Gestion du Risque d’Inondation, PAPI).

8°Adhésion au SPANC 66

9° Prestations de services HORS territoire : La Communauté de Communes des Aspres dans le cadre de ses compétences est autorisée à intervenir pour assurer des prestations de services à l’extérieur de son territoire. Ces interventions prennent la forme de conventions soumises à l’approbation du Conseil communautaire qui définissent la nature des prestations assurées par la Communauté de Communes et leur bénéficiaire.

## C- Infrastructures et services au cœur du territoire intercommunal

Répartition socio-économique :

|  |  |
| --- | --- |
| Part de l'agriculture % | 13,5 |
| Part de l'industrie % | 16,4 |
| Part de la construction % | 11,9 |
| Part du commerce, transports et services divers % | 45,6 |
| *Part des établissements de 1 à 9 salariés* | *13,8* |
| Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale % | 12,6 |

**C-1 : Services et équipements du territoire :**

* Établissements culturels et sportifs : médiathèque, théâtre, office du tourisme, musée dédié à la nature, plusieurs stades, gymnase, salle multisports, halle des sports, piscine
* Des équipements de commerces et de services : une poste, une gendarmerie, nombreuses antennes des services départementaux (MSA, MSP, PMI, etc…), MLJ, de nombreux restaurants, cafés et commerces en tous genres et un marché tous les samedis sur Thuir, et différents marchés hebdomadaires ou de saison sur les communes
* Une offre de soins importante : médecins, pharmacie, spécialités médicales, centre hospitalier spécialisé, EHPAD….

Certains équipements sont concentrés sur la ville centre de Thuir ; d’autres structures sont à disposition des administrés sur le périmètre intercommunal, dans les communes membres.

**C-2 : Les Services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres :**

(voir organigrammes en annexe 1 et 1 bis)

L’offre d’accueil pour les jeunes enfants de 0-4 ans s’inscrit dans un projet de territoire globalencadré par la Convention Territoriale Globale (CTG) passée entre la CAF66 et la CCA en 2019 et le pilotage du Projet Educatif De Territoire (PEDT) qui permet de comprendre le principe de transversalité appliqué aux services d’accueil Petite-Enfance-Enfance et Jeunesse de l’intercommunalité. Le taux de couverture des modes de garde est de 64.2%.

L’organe décisionnel du PEDT, composé de la Commission Enfance Jeunesse de la Communauté (élus), la CAF, la MSA, la PMI, la DDCS, la DGS communautaire, les directeurs d’écoles, les directeurs du service enfance – jeunesse, la directrice de la crèche, du RAM et la coordinatrice CTG-Parentalité, des responsables d’association et la Ligue de l’enseignement66 est chargé du suivi du PEDT.

Deux réunions annuelles définissent les axes et les moyens pour l’évaluation des actions au regard des données de l’organe technique ; une commission restreinte par structures : périscolaire, extrascolaire, jeunesse, petite enfance, supplée trimestriellement.

Pour l’instant les deux écoles élémentaires de Thuir (180 élèves CP-CE1+230 élèves CE2-CM2) sont concernées par les activités périscolaires, tandis que quatre Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) viennent compléter l’offre pour le temps extra-scolaire comme suit :

* Banyuls dels Aspres accueil mixte (maternel / élémentaire) pour 40 places
* Thuir accueil élémentaire pour 60 places
* Thuir accueil maternel pour 40 places
* Trouillas accueil mixte (maternel et élémentaire) pour 40 places

Les directeurs du périscolaire, en contact avec les directeurs d’établissements sont invités aux conseils d’écoles. La collaboration fait apparaitre la complémentarité entre les différents acteurs éducatifs et l’émergence de projets transversaux pour la construction de liens.

La ligue de l’enseignement66 est le partenaire contractuel pour l’organisation, la formation des équipes et la mise en place des activités sur les temps périscolaires et extra-scolaires.

La CCA réoriente sa politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse à partir d’un diagnostic qui fait apparaitre l’opportunité d’une coordination pour la coopération entre les services et le développement du partenariat institutionnel et privé par la:

* Création d’une Commission Petite Enfance-Enfance et Jeunesse
* Création d’un Guichet Unique pour l’orientation des parents à la recherche d’un mode de garde
* Création d’un Réseau Parentalité : répertoire d’acteurs travailleurs sociaux (MSP, Caf, PMI) et organismes privés

Les établissements d’accueil assurent l’accueil collectif non permanent d’enfants de moins de 6 ans pouvant associer les accueils réguliers et les accueils occasionnels comme cela est le cas pour le multi accueil C.Touxagas qui fait partie d’un paysage dense de services aux familles.

## Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant sur Thuir

Le paysage territorial est marqué par la diversité des propositions des modes d’accueil et des services qui est la traduction d’une recherche d’adéquation aux attentes des familles et à leurs profils.

* L'EAJE de la Communauté des Communes des Aspres « Claudine Touxagas » est une structure de service public régie par les textes législatifs et réglementaires de l’Action Sociale et des Familles (ArtL.2324-4), du Code de la Santé Publique (art.2324-16 et 17 ; Art.R.2324-25 à 32) pour le personnel, les locaux, l’organisation et le fonctionnement ainsi que par les textes relatifs aux règles d’hygiène alimentaire.

Ces objectifs généraux sont en direction des enfants de 0 à 4 ans de favoriser le développement, l’éveil, la socialisation et veiller à la santé tout en assurant la sécurité des enfants.

En direction des parents, les aider à concilier leur vie familiale et professionnelle, les accompagner à la séparation, les soutenir dans leur rôle par des actions partenariales notamment avec le RAM, le LAEP, l’Alsh maternel, les Services de l’Office Municipal Culture et Animation (OMCA), les écoles maternelles) en relation avec le Guichet Unique géré par le Petite Enfance Parentalité Service (PEPS) pour la centralisation des demandes et les préinscriptions en crèche.

L’axe principal du partenariat est la Prévention menée en étroite corrélation en particulier avec les services médico sociaux faisant l’objet d’une convention entre la MSP et la CCA, pour le suivi des familles vulnérables, l’observation croisée et pour favoriser la co-construction de projets individuels autour de l’enfant et de sa famille, l’accueil d’enfants en situation d’handicap avec Hand’avant66, le Camsp et améliorer l’accueil d’urgence qui représente 36 % de l’effectif.

Sans oublier les apports d’information et la formation des équipes d’encadrement des structures communautaires et les assistants maternels inscrite dans un calendrier annuel.

L’EAJE Touxagas est facile d'accès, situé dans le centre-ville de Thuir, il est mitoyen au centre de loisirs maternel, proche des établissements scolaires maternels les « Mûriers » et Maurette », de la station multimodale départementale, de la Poste, de la Halle des sports et de tous les commerces.

(Plan de la crèche en annexe 2)

* L'EAJE « A petit pas », dont la capacité d’accueil est à 30 berceaux est rattaché à l’hôpital de Thuir. Son accès est réservé aux enfants du personnel hospitalier. Cependant il est ouvert aux extérieurs, en fonction des places disponibles. La structure ne ferme pas durant les congés d’été ni à Noël permettant un relais pour les parents qui feraient une demande pour ces périodes. Une concertation entre les équipes d’accueil des deux établissements devrait permettre la continuité de garde pour les familles inscrites au Guichet Unique.

## 2 micro-crèches :

* La micro-crèche (10 places) à Trouillas
* La micro crèche (10 places) à Brouilla

Ces établissements composés d’un personnel d’encadrement diplômé et compétent en relation avec le Guichet Unique, permettent un relais dans la recherche de modes de garde pour les familles qui ont des demandes spécifiques (horaires atypiques, démarche pédagogique plus centrée sur l’individuel).

## Le service PEPS (Petite Enfance Parentalité Service) :

Créé en septembre 2020, le service regroupe deux structures : le Relais d’Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et le Lieu d’Accueil Enfants Parents (LAEP). Le service travaille en relation avec la puéricultrice de secteur de la PMI à propos des agréments des assistantes maternelles mais aussi pour les informations, la règlementation et la formation des professionnelles de l’accueil individuel.

Le Guichet Unique a pour vocation de faire du lien dans le suivi des familles entre la Mission Enfance Famille de la Maison Sociale de Proximité de Thuir, les EAJE et le RAM.

##### Le RAM des Aspres :

#### Situé à Thuir, le RAM est un lieu d’écoute, d’accueil et de soutien pour les familles accueillies et les assistantes maternelles. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (excepté pendant les vacances de Noël et d’Août). Il est aussi un lieu de découvertes et d’échanges, par le biais d’ateliers. Il propose des actions délocalisées en itinérance sur l’ensemble du territoire de la Communauté ainsi que sur deux autres communes hors périmètre, par convention. Il dénombre : 135 assistant(e)s maternel(le)s dont 115 en activité qui représentent 435 places d’accueil ; 6 Maison d’Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) :

* La MAM « Els esquirols petits » à Llupia
* La MAM « La Caseta » à Villemolaque.
* La MAM « Les petits Artistes » à Saint-Jean Lasseille.
* La MAM « Mon jardin d’Eveil » à Saint-Jean Lasseille.
* La MAM « L’île aux Copains » à Thuir.
* La MAM « le nid des poussins » à Terrats

Les MAM sont une alternative à l’accueil individuel et collectif proposant des projets éducatifs innovants et compatibles avec les recherches spécifiques des parents : pédagogies alternatives, horaires adaptés, accueil personnalisé.

Le RAM assure une mission de Guichet Unique pour informer les parents à la recherche d’un mode de garde tant pour l’accueil collectif qu’individuel et propose de les accompagner dans l’évaluation du coût de garde.

##### Le LAEP « histoire d’eux » :

Le LAEP est situé à Thuir dans les locaux du RAM au sein du service PEPS.

L’accueil, assuré par deux professionnelles de la Petite Enfance, a pour principe l’accès libre, gratuit et anonyme et concerne les jeunes enfants de 0 à 6 ans et leurs accompagnateurs.

Il est ouvert tous les mercredis matin ainsi que les derniers samedis matin de chaque mois de 9h à 12h (hors vacances de Noël et d’Août).

C’est un lieu d’accueil conçu pour que l’enfant puisse vivre des expériences de socialisation accompagné de son ou ses parents, grands-parents, frères et/ou sœurs. Le lieu est équipé et adapté pour rencontrer d’autre enfants, jouer, partager, un espace d’écoute et de parole pour les accompagnants, permettant de partager leurs expériences et leurs questionnements, et d’échanger autour de l’enfant. Ce service permet à l’enfant d’appréhender l’expérience de la séparation en douceur en présence d’un adulte.

## Les établissements scolaires maternels sur Thuir :

L’EAJE Touxagas est situé entre les deux établissements scolaires maternels « les Muriers (95 élèves) et Michel Maurette (161 élèves) avec lesquels des liens sont en construction au-delà du simple projet pour la visite annuelle des préscolaires.

Le Comité de Pilotage de la Mission Maternelle des Services Départementaux de l’Education Nationale (SDEN) de Perpignan sous l’autorité de l’IEN S.Sicard, propose dès la rentrée 2021 une expérimentation pour la création d’actions passerelles entre les modes d’accueil Petite Enfance de la CCA (crèche, RAM, ALSH maternel) et les deux écoles maternelles publiques de Thuir en coopération avec les enseignants. Le projet s’inspire des nouvelles prérogatives de « l’école de la réussite pour tous », prévoyant un temps de formation des encadrants afin d’éviter de reproduire l’approche scolaire des actions à venir ainsi que l’intégration des parents

PRESENTATION DE L’EAJE INTERCOMMUNAL

**Historique :**

La structure d’accueil collectif Petite Enfance Claudine Touxagas a été créé en Septembre 1992, suite à une étude de besoin sur le territoire des Aspres, faisant apparaitre la pertinence de son ouverture.

A ses débuts, la structure était constituée :

* d’une section « crèche », d’une capacité d’accueil de 30 enfants, réservée aux enfants dont les parents travaillaient pour des accueils à plein temps, ¾ temps et mi-temps.
* d’une section « halte-garderie », d’une capacité de 20 enfants, réservée aux enfants dont les parents ne travaillaient pas.

En 2000, l’appellation a changé, passant de « crèche » à « Multi-Accueil » (accueil régulier et occasionnel) suite aux réformes de la CAF et de la Prestation de Service Unique (PSU).

L’agrément attribué est de 50 places.

Depuis 2006, le Multi-Accueil fonctionne avec un agrément modulable permettant de mieux satisfaire les taux d’occupation et répondre aux besoins des familles.

Depuis 2008, la gestion intercommunale par transfert de compétences vers la Communauté des Communes permet à l’EAJE d’accueillir les enfants résidant sur le territoire des Aspres sans distinction de revenus, de situation familiale et professionnelle de ses parents.

En 2020, la labellisation en crèche d’Accueil à Vocation d’Insertion Professionnelle (AVIP) pour les parents à la recherche d’une formation ou d’un emploi en convention avec Pôle Emploi et la Mission Locale va permettre à l’équipe de s’adapter à la situation sanitaire post pandémique.

**Fonctionnement :**

L’EAJE reçoit 110 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. L’accueil est modulable sur 11 heures d’ouverture en continu de 7H30 à 18H30 de la façon suivante:

- De 7H30 à 9H30 : 35 Enfants

- De 9H30à 17H00 : 50 Enfants

- De 17H00 à 18H00 : 30 Enfants

L’adaptation aux besoins des familles génère une variation importante dans le volume des contrats : l’accueil permanent est un service utilisé par les parents en activité, en recherche d’emploi ou en formation mais également à la demande de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour soulager les plus vulnérables d’entre eux.

Un travail de partenariat mis en place entre Hand’avant66, le CAMSP, la PMI, la famille et l’école maternelle fait du lien autour de l’enfant en situation de handicap : 2 enfants sont accueillis en moyenne annuelle.

**La fréquentation :**

Le nombre d'allocataires a progressé de 3% depuis 2017alors que la moyenne départementale est de 1.6%. La structure accueille 42% d’enfants dont les parents sont sans activité : une réorganisation a été initiée pour favoriser l'accueil occasionnel sur des demi journées mais aussi en journées complètes. Ce nouveau fonctionnement repose sur une répartition des enfants par âges mélangés, sauf pour les moins de 12 mois ou « petites familles » sur 3 sections autonomes.

Tableau de la fréquentation EAJE par communes de l’EPCI (chiffres Insee 2020)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Communes de l’EPCI | Population | Familles | Naissances | Taux fréquentation |
| Banyuls dels aspres | 1280 | 383 | 15 | 0% |
| Brouilla | 1452 | 455 | 19 | 0% |
| Caixas | 143 | 42 | 0 | 0.9 % |
| Calmeilles | 59 | 10 | 0 | 0% |
| Camélas | 471 | 123 | 4 | 5.5 % |
| Castelnou | 320 | 108 | 2 | 0.9 % |
| Fourques | 1299 | 390 | 11 | 1.80 % |
| Llauro | 319 | 100 | 2 | 0% |
| Montauriol | 252 | 78 | 2 | 0% |
| Ste Colombe de la commanderie | 155 | 54 | 9 | 2.7 % |
| Oms | 337 | 105 | 1 | 0% |
| Passa | 829 | 233 | 17 | 1.80 % |
| St Jean Lasseille | 1558 | 450 | 16 | 0% |
| Terrats | 654 | 213 | 9 | 4.50 % |
| Thuir | 7765 | 2148 | 56 | 56.40 % |
| Tresserre | 1079 | 349 | 11 | 1.80 % |
| Tordères | 172 | 62 | 0 | 0% |
| Trouillas | 2090 | 610 | 18 | 7.40 % |
| Villemolaque | 1392 | 397 | 15 | 0 % |
| Total Communauté | **21 626** |  | **207** | **83.70%** |
| Cassagnes | 273 | 131 | 1 | 2.70% |
| Ponteilla | 2738 | 835 | 20 | 1.80 % |
| St Féliu d’Avall | 2797 | 820 | 28 | 0.90 % |
| Le Soler | 7710 | 2303 | 63 | 2.70 % |
| Millas | 4279 | 1278 | 55 | 1.80 % |
| Llupia | 1943 | 630 | 14 | 4.60 % |
| Villeneuve de la Rivière | 1316 | 391 | 10 | 1.80 % |
| Total hors périmètre communauté |  |  |  | **16.30 %** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Etats de présence 2019 | Heures effectives | Heures facturées |
| Régime Général | 71735 | **79183.14** |
| MSA | 3728.5 | **4213.74** |
| Autres | 521.5 | **566** |

Le taux d’occupation de la crèche en 2019 est de **75%** soit une augmentation de +6% par rapport à 2018.

95.88 % des familles relèvent du Régime Général de la Sécurité Sociale contre 4.12 % de la MSA.

6 communes concentrent + de 70% des familles : le nombre d'enfants de moins de 6 ans est de 1229 enfants dont 586 ont moins de 3ans, on enregistre une baisse de 1.2% de naissances par rapport à 2017. 3072 enfants ont de + de 6ans. Le taux de natalité est de 7,29%, sur l’ensemble de la France, il est de 11.3%.

25.6% des allocataires ayant un enfant de moins de 3 ans vit avec des bas revenus. Pourtant 76.6% des mères sont actives pour 55.2% de parents qui travaillent sur le territoire.

Les familles monoparentales représentent 16.4%, tandis que 83.6% d’entre elles vivent en couple selon les données de la Caf en 2019.

**Les actions éducatives :**

En direction des parents :

* Un livret d’accueil remis aux parents à l’inscription.
* Transmission des informations par mail.
* Réunion d’accueil pour les nouveaux inscrits et entretien individuel pour préparer l’arrivée de l’enfant.
* Réunion avec les parents sur chaque secteur : présentation du personnel, échanges autour des divers besoins de l’enfant et des valeurs pédagogiques mises en avant.

En direction des enfants :

* Visite mensuelle au « bébés lecteurs » et aux « Racontines » à la médiathèque municipale
* Sorties à proximité dans Thuir et extérieurs selon les projets : chasse aux œufs, galette des rois, carnaval
* Participation aux journées « Livre en fête », à l’action parentalité de la CCA, à la « fête du Printemps » du RAM, aux sorties du LAEP, aux ateliers du RAM…
* Intervention de l’association Lire et Faire Lire 66, 2 fois par semaine sur chaque unité ;
* Visites préscolaires sur les deux écoles maternelles en fin d’année ;
* Fête de fin d’année (portes ouvertes)
* Fête de Noël en présence des parents
* Articles publiés dans le bulletin de la communauté de communes et municipal.

**Le personnel :**

Le personnel d’encadrement est composé de 21 personnes réparties selon l’organigramme en annexe

Le calendrier annuel en direction des équipes prévoit deux journées pédagogiques pour les observations croisées, des analyses trimestrielles des pratiques sur chaque unité, des interventions bimensuelles de la psychomotricienne en apport théorique supplémentaire, l’accueil régulier de stagiaires issus de divers horizons : 4ème, 3ème, Terminales, CAP Petite enfance, Ecole d’Auxiliaires de Puériculture, Pôle Emploi : 39 stagiaires en 2019. Un livret d’accueil pour les stagiaires a été élaboré afin d’améliorer leur prise en charge.

Les réunions d’équipes pour la cohésion du groupe sont organisées par section en plus d’une réunion générale bimensuelle avec une recherche de transversalité sur le projet pédagogique ainsi que de la réunion annuelle en présence de la DGS de la CCA. Voir organigramme du service en annexe2

**L’alimentation :**

« *Manger c’est communiquer, partager des valeurs. Pour l’enfant qui vient de naître puis qui va connaître la collectivité, l’acte de manger sollicite de multiples apprentissages physiologiques, affectifs, sociaux et culturels »*

La structure d’accueil, soumise aux directives du Plan National Santé et de la loi EGALIM (30/10/18), s’inscrit également dans l’axe de développement durable de l’Agenda21 de l’intercommunalité.

Les repas sont livrés en liaison froide par le Groupement d’Intérêt Public (GIP) de l’hôpital de Thuir depuis 1992.

Le cahier des charges précise la mise en œuvre d’ici 2025 d’une alimentation diversifiée et équilibrée en *proposant des menus ayant pour origine 50% de produits durables dont 20% de produits BIO.*

L’EAJE s’est doté d’une stratégie pour atteindre ses objectifs qualité pour une alimentation diversifiée et équilibrée :

* Réduire la production de déchets en réajustant les commandes hebdomadaires en fonction du nombre d’enfants et des restes en restant vigilant par rapport à la réglementation HACCP, en les triant et en les recyclant (compost, poules, projet jardinage)
* Eduquer dès le plus jeune âge aux gestes écoresponsables et participer à la découverte des goûts par le biais de diverses actions en y impliquant les familles
* Réorganisation du service cuisine avec un agent qualifié au développement durable qui travaille en relation avec l’équipe pour la réflexion sur les goûters (introduction du lait de croissance Bio, fabrication de gâteaux maisons, proposition de céréales, consommation d’eau potable pour les enfants de plus de 10 mois, ateliers pâtisserie et recettes mis en ligne sur le groupe Facebook et sur le site de l’intercommunalité (espace familles), envoi par mail des menus.

PERSPECTIVES

**Le portage politique du service Petite Enfance**

Une réorganisation différente et innovante, initiée avec le renouvellement de l’équipe de direction en 2019, a permis de revoir l’aménagement des locaux d’accueil pour une meilleure adaptation aux besoins individuels des enfants ainsi qu’aux demandes spécifiques des parents.

Ainsi l’approche en groupes d’âges mélangés contribue à construire l’adéquation entre le développement de l’enfant et la réponse aux attentes des parents par l’accueil des fratries et l’amélioration des temps de séparations ; de réduire les écarts entre les enfants, permettre l’inclusion des enfants porteurs de handicap ou de carences éducatives et par conséquent à augmenter le taux d’occupation de la structure. Cette actualisation des pratiques professionnelles au sein de l’équipe et dans l’ensemble du service Petite Enfance a permis la cohésion, la réflexion autour de la place des parents, de comment répondre à leurs difficultés économiques et sociales aggravées par la pandémie et d’aborder la question du partenariat.

Conscients que tout se joue dès les premiers mois de la vie, les élus communautaires mènent une Politique Petite Enfance fondée sur la nécessité du lien social, de l’accompagnement personnalisé des parents alliée à l’importance d’avoir des relais de proximité comme la crèche AVIP, la commission annuelle d’attribution des places dont les critères permettent une lisibilité plus grande pour les familles et du Guichet Unique pour la centralisation des informations.

A l’évolution pédagogique de la structure d’accueil s’ajoute donc la concertation avec les élus pour l’élaboration de projets d’action partenariales :

* la construction d’un réseau avec Pôle Emploi, la Mission Locale, la DSCS et la CAF66 en vue de créer un plan de soutien au retour à l’emploi et la formation des parents en voie d’insertion professionnelle et des familles monoparentales. Le dispositif crèche AVIP est ainsi conçu non seulement pour pallier aux difficultés des parents d’accès à l’emploi, l’insertion durable des saisonniers mais aussi pour renforcer la réponse aux besoins de garde des parents à travers le Guichet Unique.
* La mise en place d’une convention avec la MSP de Thuir qui traite des flux de demandes d’un public vulnérable de plus en plus nombreux pour faciliter la mise en relation entre la MSP et les services d’accueil de la crèche, du RAM et du LAEP, au regard des compétences spécifiques de chacun et de confidentialité, pour la prévention et le suivi des familles, l’évaluation sociale et l’adéquation aux besoins.

Si le portage politique facilite la coopération et la communication entre les travailleurs sociaux, sa concrétisation aura lieu par la création du réseau parentalité, cadre mission du CTG qui va permettre le transfert des données entre organismes, construire les passerelles avec les différentes structures d’accueil notamment avec les écoles maternelles selon le projet de la Mission Maternelle de la SDEN , renforcer les liens avec la crèche de l’hôpital, développer les projets avec les services de la CCA, rendre le Guichet Unique plus visible et lisible, s’appuyer sur les pratiques des parents, réduire les inégalités d’accès aux droits et les difficultés d’accès aux services par connaissance des divers acteurs et du travail en commun.

La transversalité établie entre les équipements culturels et sportifs (bibliothèque, théâtre) et les services d’accueil intercommunaux RAM, LAEP et ALSH maternel sont à maintenir par des actions pour la continuité éducative entre les structures mais aussi pour placer le Guichet Unique au centre du projet d’accessibilité aux modes d’accueils et à l’information des parents.

**Projets à venir :**

La mission principale consiste à développer et maintenir la qualité de l’accueil en tenant compte des réalités de terrain.

Une définition annuelle des objectifs et des moyens est à réactualiser tous les ans pour :

* Réajuster les modalités de fonctionnement de l’équipe pour établir un ordre des priorités du projet éducatif
* Prendre en compte les besoins des familles pour faire évoluer les pratiques et les coopérations
* Transmettre les évaluations et faire des propositions d’actions aux élus communautaires dans un bilan annuel d’activité, participer à l’élaboration du budget : analyse des besoins, définition des priorités et maîtrise de la gestion, mener une réflexion sur la réhabilitation de la structure voire la création d'une nouvelle structure EAJE
* Réduire les inégalités sociales pour une éducation inclusive de qualité pour tous en adoptant une démarche d’observation sociale
* Développer les actions partenariales dans le cadre d’un réseau parents-professionnels pour l’organisation d'une semaine de la parentalité inter services.

CONCLUSION

#### Le projet social de la crèche Claudine Touxagas répond aux orientations du décret du 01 Aout 2000, Article R180-10 qui précise que les établissements et services d’accueil élaborent un projet d’établissement ou de service qui comprend :

#### 1 : Un projet éducatif pour l’accueil, le soin le développement, l’éveil et le bien-être des enfants

#### 2 : Un projet social qui comme pour tout projet devra être évalué et réajusté en fonction de l’évolution démographique, l’évolution des besoins des familles et du jeune enfant, les nouvelles orientations en matière de politique Petite Enfance à l’échelon national et intercommunal.